

Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur 2024/2025.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique sportive d'activités physiques et sportives. Il est à conserver par vos soins.

Répondez soigneusement à et honnêtement à ces 6 questions. Cochez oui ou non	Oui	Non
1/ Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2/ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3/ Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4/ Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5/ Prenez-vous habituellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6/ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions ci-dessus, cochez dans le formulaire d'inscription la réponse correspondant à votre situation.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Cochez dans le formulaire d'inscription la réponse correspondant à votre situation.

(Certificat à remettre à votre club **avant le 30/09/2024**. Le certificat doit dater de moins de 6 mois.)